

Source journal : APS le 22-07-2010

Produits alimentaires de base:

Le privé se doit d'assumer sa mission de service public



ALGER - Le Ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada a appelé jeudi à Alger les opérateurs économiques privés activant dans l'agroalimentaire de base à assumer leur mission de service public parallèlement à l'activité commerciale lucrative qu'ils exercent. Lors d'une journée de coordination sur la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement du marché national en produits de large consommation, M. Benbada estime que les producteurs et importateurs exerçant dans cette filière "doivent adopter la vocation citoyenne et de service public notamment lors des situations d'emballement des prix et de perturbation du marché". Pour ce faire, le ministre a promis "une coordination positive avec ces opérateurs à travers la création de cellules d'écoute et le développement d'un dispositif juridique et relationnel à même de leur épargner des efforts et des coûts inutiles".

Source journal : El Moudjahid le 24 -07-2010

Par : D.R

Benbabda :

“Le secteur privé doit assumer sa mission de service public”



M. Mustapha Benbada a appelé jeudi dernier à Alger les opérateurs économiques privés activant dans l'agroalimentaire

Le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada a appelé jeudi dernier à Alger les opérateurs économiques privés activant dans l'agroalimentaire de base à assumer leur mission de service public parallèlement à l'activité commerciale lucrative qu'ils exercent .Lors d'une journée de coordination sur la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement du

marché national en produits de large consommation, M. Benbada a estimé que les producteurs et importateurs exerçant dans cette filière "doivent adopter la vocation citoyenne et de service public notamment lors des situations d'emballement des prix et de perturbation du marché".

Pour ce faire, le ministre a promis "une coordination positive avec ces opérateurs à travers la création de cellules d'écoute et le développement d'un dispositif juridique et relationnel à même de leur épargner des efforts et des coûts inutiles".

C'est d'ailleurs ce dernier point, notamment la lourdeur des procédures douanières et bancaires, qui a fait l'objet de la quasi-totalité des interrogations et des doléances des opérateurs économiques présents à la rencontre.

"Nous passons plus de 15 jours à attendre pour avoir l'autorisation de la franchise d'importation, ce qui nous affecte d'un impact financier important", s'est indigné M. Djafar Ould Amer, représentant d'une entreprise de boissons.

"Sachant que 90% de nos entrants proviennent des importations, imaginez l'impact des surcoûts du dédouanement sur les prix de nos produits", a-t-il soutenu.

Évoquant la même contrainte, le représentant de l'Association des exportateurs algériens, M. Ali Bey Nasri a fait remarquer que la franchise douanière "doit obéir au principe de protection de l'économie nationale. Elle doit donc être très souple et non pas contraignante et source de surcoûts".

"C'est aberrant", s'est pour sa part alarmé M. Faouzi Belkadi, producteur de lait, en visant "la taxation des produits finis par les surcoûts de la lenteur des procédures douanières" chose qui fait que "leurs prix augmentent malgré le maintien des mêmes marges de bénéfice".

L'opérateur privé a, dans ce sens, proposé que l'opération d'étiquetage des marchandises destinées à la transformation, par exemple, "se limite au niveau des Douanes au lieu de continuer à être exigée parallèlement par l'administration de l'Agriculture".

Il a également suggéré l'octroi d'une franchise pour trois mois pour éviter les retards causés par la délivrance de l'autorisation de franchise pour chaque opération.

Omar Sebai, un importateur de produits agroalimentaires, révèle, à son tour, que "l'allongement extraordinaire des délais de dédouanement, à partir de l'année en cours, a fait multiplié par six les frais de cette opération".

"Je me demande pourquoi les Douanes nous exigent, à titre d'exemple, une expertise qui montre la part de l'Arabica et de la Robusta dans le café que nous importons", s'est-il interrogé en estimant que cette expertise était "inutile, prend deux semaines pour être réalisée et n'est pratiquée nulle part ailleurs".

Intervenant pour sa part le patron du groupe Cevital, Issad Rabrab trouve par contre que le marché algérien se caractérisait par une "concurrence féroce loin de tout monopole, ce qui pousse l'opérateur à faire de son mieux au profit du consommateur".

M. Rabrab a annoncé au passage que les prix du sucre et de l'huile "vont connaître une baisse durant le mois de Ramadhan".

Les deux textes de loi relatifs aux pratiques commerciales et à la concurrence, devant assurer une meilleure régulation du marché national, ont été adoptés mercredi par la chambre haute du Parlement. La loi sur la concurrence élargit à 15 les produits dits de base et de large consommation.